

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190204-DEL008-19-DE
Date de télétransmission : 07/02/2019
Date de réception préfecture : 07/02/2019

DELIBERATION N° DEL008-19

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 4 février 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christine TISON, en date du 4 février 2019)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 4 février 2019)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 04 février 2019)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 4 février 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 29 janvier 2019)
M. GUERRE GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 1^{er} février 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 4 février 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 31 janvier 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. DANIEL FINAZZO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2018 a été approuvé, à l'unanimité.

OBJET : Travaux de la salle des mariages / du conseil municipal – Demande de subventions.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune entreprendra en 2019 des travaux de rénovation de la salle des mariages / du conseil municipal en vue de son réagencement, de son embellissement, de son isolation thermique, de sa mise en accessibilité et de l'amélioration de son équipement audio et vidéo. Le montant estimatif de cette opération, études comprises, s'élève à 199 100 € HT dont 9 000 € seront consacrés au désamiantage.

S'agissant du financement de ces travaux, la commune sollicite la préfecture de l'Isère pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il est rappelé au conseil municipal que le député de la circonscription avait, en 2017, accordé une subvention de 25 000 € à ce projet dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement figurant dans le tableau suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Préfecture de l'Isère - DETR 2019	38 020 €
Réserve parlementaire – Député de la circonscription	25 000 €
Autofinancement - Commune de Gières	136 080 €
TOTAL	199 100 €

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 4 février 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.